

INFO VITI-OENO 13

Informations et Conseils collectifs pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône



Préconisations rédigées à partir du BSV du 12 juin 2019 : www.agrometeo.fr

EN BREF...

<u>Phénologie</u>: toujours une dizaine de jours de retard par rapport à 2018.

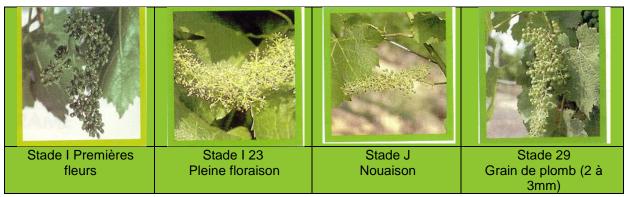
<u>Mildiou</u> : soyez vigilant ! Symptômes sur feuilles en progression

<u>Oïdium</u>: soigner la protection en encadrement de la floraison

<u>Flavescence dorée</u> : consulter les périodes d'intervention pour les zones concernées

<u>Black rot</u>: surveiller l'apparition de symptômes. Privilégier les produits mixtes anti mildiou ou anti oïdium à action Black rot

POINT CLIMATIQUE (CIRAME) ET PHENOLOGIQUE



Observations 10 au 12 juin	Zone très précoce et Zone précoce	Zone tardive
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparade, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
Stades observés	Stade majoritaire : nouaison- baies de 2/3mm, de pleine floraison à baies de 6/7mm	Stade majoritaire 25% floraison, de 12/13 feuilles étalées à nouaison

La pluviométrie cumulée des 5 premiers mois de l'année est comprise entre 47% (aux Baux de Provence) et 66% (au Puy Ste Réparade) de la normale.

2019 reste une des années les plus tardives des 10 dernières années, toujours proche de 2010, millésime tardif. La végétation accuse toujours actuellement une dizaine de jours de retard par rapport à 2018.

MILDIOU (supplément guide des vignobles 2018/2019 p 14 à 18 + tableau)

OBSERVATIONS

- Depuis la semaine dernière, le nombre de parcelles avec des symptômes est en augmentation dans l'ensemble du département en tout secteur (Sainte Victoire, pays d'Aix, Camargue...). Ces nouveaux symptômes sont issus des pluies orageuses du 24/25 mai, ils concernent essentiellement les grenaches.
- A ce jour, 7 parcelles sur les 32 de notre réseau d'observations présentent des taches dans le feuillage.

- Des repiquages sur feuilles sont observés dans 3 de nos parcelles natures non traitées sur 5. Voir tableau paragraphe ci-dessous parcelles natures.
- Les symptômes issus des pluies du 10/11 juin seront à rechercher à partir du 20 juin.

Tableau récapitulatif des pluies du 5 au 11 juin (CIRAME) :

	Arles	Les Baux de Pce	St Rémy	Lambesc	Port de Bouc	Berre	Le Puy Ste Réparade	Puyloubier	Cassis
5 juin	0.8	-	-	-	1	-	-	-	-
6 juin	0.2	-	1	-		-	-		-
9 juin	-	-	ı	-	ı	0.2	0.5	ı	-
10 juin	NC	NC	NC	NC	NC	-	2.5	6.0	-
11 juin	NC	NC	NC	NC	NC	8.2	8.0	2.5	0.5

^{*}NC : données non communiquées à ce jour

Le risque indiqué par la modélisation cette semaine était en baisse de 1.4 points en moyenne avant les pluies. Il est désormais en hausse de 3 points pour les secteurs ayant connu des pluies significatives ces derniers jours.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)



Exemples de spécialités utilisables :

Privilégier les spécialités pénétrantes (exemple Mildicut, Cyazofamide + disodium phosphonate, 4,5 kg/ha) ou systémiques (exemple Sillage, fosétyl + métirame, 4 kg/ha)



<u>Viticulture biologique</u>: dose de cuivre de 600 à 800 g/ha pour les parcelles sensibles; 300 à 600g/ha pour les parcelles moyennement sensibles. Exemple: Nordox 75WG homologué à 2kg/ha pour 1500g/ha de cuivre (soit 0.53kg/ha de produit commercial pour 400g/ha de cuivre métal).

Renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : renouveler après 20-25mm de pluie si dose supérieure à 600g/ha, et 15mm si dose inférieure à 600g/ha.
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés.
- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.

Les meilleures efficacités sont davantage obtenues par le resserrement de la cadence d'intervention et l'anticipation de l'épisode contaminant que par l'augmentation des doses de cuivre.

MESURES PROPHYLACTIQUES

Limiter l'entassement de la végétation (ébourgeonnage, palissage ...) pour favoriser la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Maintenir l'herbe rase sous le rang et dans l'inter rang, limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche.

PARCELLES NATURES

Qu'est ce qu'une parcelle nature ? Une parcelle n'ayant reçu aucun traitement (voir dernier bulletin).

Observations du 10 au 12 juin

	Mild	iou	Blac	k rot	Oïdium		
	Feuilles	Grappes	Feuilles	Grappes	Feuilles	Grappes	
Lambesc	Moins de 1 tache pour 10 ceps	0	4 taches pour 100 ceps	0	8 taches pour 100 feuilles	0	
Chateauneuf le rge	Moins de 1 tache pour 10 ceps	0	0	0	6 taches pour 100 feuilles	0	
Arles	8 taches par cep	22% des grappes atteintes	0	0	0	0	

La semaine passée, aucun symptôme n'était observé à Gardanne et moins d'une tache de mildiou pour 100 ceps était comptabilisée à St Chamas.

OIDIUM (supplément guide des vignobles 2018/2019 p 20 à 22 + tableau)

OBSERVATIONS

De nouveaux repiquages sur feuilles sont observés dans l'ensemble des secteurs, sur tous cépages. 2 des parcelles natures, Lambesc et Chateauneuf le rouge, présentent des repiquages sur feuille.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)

1				•				lle po	our l'e	ensei	nble	des (cépag	ges	
j	usqu	'à la i	ferme	ture	de la	gra	pe								

Exemples de spécialités utilisables :

- Les IDM ex IBS: exemple fenbuconazole, Ecrin Pro à 1.5l/ha,
- Ou Amidoxines + IDM groupe 1 : exemple cyflufenamid et difenoconazole, Rocca à 0.5l/ha,
- Ou SDHI: exemple fluopyram et trifloxystrobine, Luna Sensation à 0.2l/ha,
- Les QOI seuls sont totalement déconseillés.



Ou le soufre mouillable à 10kg/ha de soufre pur (exemple : Thiovit jet microbilles à 12.5kg/ha) en viticulture biologique Pour les parcelles au stade floraison, un poudrage peut être intéressant (exemple : Afesoufre ventilé à 25kg/ha)

Par la suite, l'ensemble des produits est utilisable à condition de suivre les cadences de traitement et l'alternance des familles.

La famille des IDM est concernée par les risques de résistance : limiter à 2 le nombre d'applications, non consécutives, avec des substances actives différentes.

Utiliser au moins 3 familles différentes de produits durant la période à risques en alternant celles-ci.

Le pic de sensibilité des grappes se situe à la nouaison. Prendre en compte la météo pour programmer vos interventions. Une pluie supérieure à 10mm implique le lessivage d'une partie du produit (et donc l'absence de protection) pour les contacts.

MESURES PROPHYLACTIQUES

L'ébourgeonnage du cœur de la souche et le palissage permettent de créer un microclimat défavorable à l'oïdium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

BLACK ROT (Guide 2018/2019 p 44 + tableau supplément 2019)

OBSERVATIONS

Quelques taches fructifères dans le feuillage sont observées actuellement (à Rognes, Noves et Lambesc dans des parcelles non traitées).

Les conditions climatiques sont toujours favorables au développement de la maladie : les épisodes pluvieux ont pu engendrer des contaminations ou des repiquages lorsque des taches fructifères étaient présentes (pycnides).

Les symptômes éventuels issus des pluies du 10/11 juin seront à rechercher à partir du 24 iuin.

La période nouaison – fermeture de la grappe correspond à la sensibilité maximale des grappes.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACK ROT (PAS D'ALTERNATIVE)

Cas général : surveiller l'apparition de symptômes et se tenir informé de la situation locale. Privilégier la polyvalence des spécialités commerciales lors de la protection contre l'oïdium ou le mildiou.

Exemples de spécialités utilisables :

	Matière active	Spécialités commerciales	Dose /ha en kg ou l
Anti-mildiou	Métirame	Polyram DF	2,0
Anti-oidium	Fluopyram et trifloxystrobine	Luna sensation	0.2
Anti-oidium	cyflufenamid Difenoconazole (IDM)	Dynali	0,5

Remarques: 3 utilisations maximum par an pour les produits à base de métirame, pour ce produit lessivable et 14 jours mini entre 2 applications. Le Luna sensation doit être positionné du stade nouaison au stade grossissement des baies, en dehors de la floraison, le limiter à 1 traitement. Le Dynali doit être limité à 2 traitements non consécutifs, à ne pas mélanger avec un pyréthrinoïde en raison d'une forte augmentation des risques mortels pour les abeilles.



Viticulture biologique : l'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

VERS DE LA GRAPPE (Guide 2018/2019 p 45 + tableau supplément 2019)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Le vol de deuxième génération a commencé en secteur très précoce et précoce. Le début du vol en zone tardive est attendu la semaine du 17 juin.

Les bilans glomérules indiquent que 22% des parcelles ont un taux de glomérules supérieur à 10% en 1^{ère} génération.

Bilan intermédiaire des glomérules de 1^{ère} génération dans 32 parcelles de notre réseau :

	Z	Zone précoce	Zone tardive			
% glomérules	>10%	0 à 9%	>10%	0 à 9%		
Nbre parcelles	4	12	3	13		

Pour mémoire, % de parcelles au dessus du seuil en 1ère génération pour depuis 2013 :

2018	2017	2016	2015	2014	2013
22	13	37	34	14	42

STRATEGIE DE PROTECTION

Seules les parcelles présentant un taux de glomérules en 1ère génération significatif (c'est à dire supérieur à 10 glomérules pour 100 grappes) nécessiteront une intervention en 2nde génération. Dans ce cas, les dates d'intervention sont :

	Zone Très précoce	Zone Précoce	Zone Tardive
Ovicide	13 au 20 juin	17 au 21 juin	Indiquées dans le prochain bulletin
Larvicide	20 au 25 juin	21 au 28 juin	Indiquées dans le prochain bulletin

Exemples de produits à positionnement ovicide : Affirm à 1.5kg/ha (emamectine). Exemples de produits à positionnement larvicide : Xentari à 1kg/ha (Bacillus Thuringiensis, BT), ou Success 4 à 0.1l/ha (spinosad)



Viticulture biologique : emploi possible de produits à base de BT (voir cidessus)

Régulation naturelle par les auxiliaires : Les araignées, opilions, forficules, syrphes et chrysopes ont une efficacité potentiellement importante pour limiter les populations de vers de grappe. Il est possible de favoriser leur présence contre les vers de la grappe par l'enherbement et la présence de haies, notamment.

FLAVESCENCE DOREE (Guide 2018/2019 p 47 à 52 + tableau supplément 2019)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

De nouvelles larves de cicadelles vectrices de la flavescence dorée sont observées. Au-delà de 5 larves pour 100 feuilles observées, la population est estimée comme élevée.

MESURES PROPHYLACTIQUES

Eliminer les pampres, les ceps atteints, les repousses de porte greffe, ainsi que les vignes abandonnées.

LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LA FLAVESCENCE DOREE

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée :

- La date du 1^{er} traitement obligatoire est fixée dans la période du 7 au 16 juin dans les secteurs à 2 ou 3 traitements. Renouvellement en conventionnel en fin de rémanence du produit phytopharmaceutique utilisé, soit entre le 21 juin et le 30 juin, et à 10 jours en AB. Pour les secteurs à 3 traitements en conventionnel la 3^{ème} intervention sera réalisée sur adultes courant juillet (date précisée dans un prochain communiqué de la DRAAF).
- Pour les secteurs à 1 traitement, la date du 1^{er} traitement obligatoire est fixée dans la période du 14 au 23 juin.

Vous trouverez l'ensemble des informations nécessaires en suivant le lien cidessous :

http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Communique-du-5-juin-2019

Recommandations : dans la mesure du possible, intervenir en début de période pour les zones précoces et en fin de période pour les zones tardives

L'épamprage permettra de localiser les larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée dans le plan de palissage touché par les interventions phytosanitaires.

<u>Exemples de spécialités utilisables</u> : Klartan à 0.2l/ha (Tau fluvalinate) ou Décis Protech à 0.5l/ha (deltamethrine) ou Flanker/ Jokari à 0.2l/ha (acrinathrine)



Viticulture biologique: le pyrèthre naturel est la seule substance active homologuée, Pyrevert à 1,5 l/ha (produit de contact)

Limiter la dissémination du vecteur par le matériel : nos essais en 2018 l'ont confirmé. Lors des opérations de rognage et d'écimage, veiller à commencer par les secteurs considérés comme sains et terminer par les secteurs identifiés comme contaminés ou plus à risque; nettoyer votre matériel aussi souvent que possible, notamment enlever les résidus de feuilles présents sur les outils avant de quitter la parcelle qui vient d'être travaillée.

LES ABEILLES BUTINENT PROTEGEONS LES!

Attention la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

Dans les situations proches de la floraison, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles (temps couvert, pluvieux, ou par vent fort) ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires de la vigne potentiellement exposés.

Attention : d'autres pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et sous des températures plus fraîches (par exemple, les bourdons). Par ailleurs, les abeilles peuvent être actives du lever du soleil au coucher du soleil.

Pour en savoir plus : contacter l'ADA (Association de Développement Apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site de l'ITSAP - Institut de l'abeille.

Enfin, il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles (IDM) ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

Votre prochain bulletin : le 26 juin

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02 Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :





